

ÉDITO

LE MATOU REVIENT, IL EST TOUJOURS VIVANT

Les plus âgés se souviennent peut-être de cette chanson de Steve Waring. Elle est adaptée du folklore nord-américain et raconte une histoire bien singulière... un vieux fermier grincheux veut se débarrasser de son chat. Il essaie tout : l'explosion, le hachoir du boucher, l'envoi dans l'espace... Mais rien n'y fait, car, à chaque fois, le lendemain matin, le chat revient, il est toujours vivant.

Derrière le côté « Guignol », je trouve à cette chanson une réelle signification : même s'il arrive des événements très difficiles, une seule attitude est positive. Il s'agit de (se) reconstruire et de continuer son chemin vers l'avenir. Cette attitude porte un nom en psychologie : la résilience.

En ce qui concerne notre locale Ecolo, le constat pourrait paraître sans appel : nous n'avons plus aucun conseiller communal et nos résultats aux élections présentent une véritable situation d'échec. Toutefois, cela ne nous empêchera pas de « jouer au phénix » en renaissant de nos cendres (pour les connaisseurs, regardez l'étiquette d'une bière de Grimbergen... C'est une belle illustration).

Nous existons toujours ; nous croyons en nos valeurs et nos principes : la démocratie, le développement durable, une société plus équitable, un respect des générations futures, etc. Pour cela, il convient de lutter contre l'autocratie, le racisme, l'inégalité, la négation de l'évidence, la destruction des ressources de la terre... Tout ce qui provoquera pour nos enfants et petits-enfants un avenir sombre et désespérant. Remarquons que ces préoccupations dépassent de loin le périmètre de notre commune. C'est pour cela que nous nous appuyons sur une structure plus importante : le parti écolo. Ce dernier enrichit notre vision des choses, nous soutient et nous offre des temps de formation et d'information.

Bien sûr, nous ne siégerons plus (jusqu'aux prochaines élections) au conseil communal, mais nous continuerons à nous adresser à vous par divers moyens:

- Nous mettons en place un cycle de conférence-débat. La première aura pour sujet « l'urgence climatique ». L'intervenant sera Nicolas Van Nuffel, un des responsables du Centre national de coopération au développement (CNCD 11.11.11) et ancien président de la coalition « climat ».
- Notre Marché Vert Solidaire évoluera dans la continuité et deviendra Rebecq, Vert et Solidaire.
- Certains de nos membres participent comme citoyens à des commissions consultatives (exemple : la CLDR – Commission Locale de Développement Rural)
- Il y a bien sûr toujours le Fil de vert.
- ... et d'autres initiatives que nous vous communiquerons ultérieurement.

Alors sachez le bien chère Rebecquoise, cher Rebecquois : la locale d'Ecolo Rebecq n'est pas morte... Elle revient, elle est toujours vivante.

Marc



FALLAIT-IL PAYER LES JETONS DE PRÉSENCE DES CONSEILLERS COMMUNAUX EN « BRAWETTES » ?

La question a été posée lors d'un précédent conseil communal à Rebécq, mais rejetée par le bourgmestre car payer les jetons de présence en monnaie locale, c'est-à-dire en « brawettes », semble incompatible avec la gestion des finances communales.

Mais voilà pourtant une occasion manquée de favoriser le commerce local, car il est certain que la monnaie locale ne correspondra jamais aux politiques des grandes surfaces. Soutenir son utilisation aurait été un signal fort pour marquer l'intérêt de la commune pour le commerce de proximité, qui, à Rebécq, se réduit de jour en jour.

VIVE LES BUS, MAIS... CYCLISTES S'ABSTENIR SUR LA ROUTE INDUSTRIELLE !

Merci pour les aménagements d'un arrêt de bus et du cheminement dans la zone parking camions le long de la route Industrielle ! Mais...pourquoi avoir supprimé les panneaux D7 favorables aux cyclistes ? Aurait pu encore faire mieux, non ?



DÉRIVE DROITIÈRE...

Le monde ne s'est jamais divisé entre bons et méchants, mais aujourd'hui il y a surenchère entre méchants et méchants. Il nous est impossible de choisir un camp, nous subissons !

Au niveau mondial, deux droites se font face, je dirais même deux extrêmes-droites se font face car si l'on entend les discours des puissants de ce monde, d'où qu'ils viennent, les propos sont les mêmes : «atteindre la paix par la force», «se renforcer militairement», «éradiquer l'ennemi, le désintégrer» et pour y parvenir, ne plus tenir aucun compte de rien, pourchasser les tenants de la justice et faire taire les témoins, journalistes ou lanceurs d'alerte.

L'Europe se gangrène de cette maladie ! Plusieurs pays se sont dotés de dirigeants qui prônent l'asservissement ou le rejet des plus petits (migrants, sans-abri, miséreux et chômeurs), l'exploitation de ceux dont le rôle est d'apporter une attention aux autres (personnel médical, de sécurité, éducatif), minimisation du rôle de la justice en la privant de moyens. La Belgique souffre de cette maladie.

LE CLIMAT ET LE DÉFI ÉNERGÉTIQUE : N'EST-CE PAS, AUSSI, L'AFFAIRE DES REBECQUOIS ?

La signature de la Convention des Maires était une revendication du parti Ecolo tout au long de la législation précédente et elle a été reprise fort à propos et rappelée par Rebécq Autrement. Et, miracle et alors qu'elle nous avait toujours été refusée, elle figurait dans le programme électoral de l'Union citoyenne ! Mais « bardaf !» cette dernière vient de retourner sa veste : « on n'a pas les moyens ». Pourtant de très nombreuses communes, pas nécessairement plus riches que la nôtre, ont signé cette convention. Elles bénéficient ainsi d'un soutien technique et aussi financier pour atteindre leurs objectifs énergétiques et climatiques. Ces communes ont décidé d'aller de l'avant, pendant que la majorité PS-MR-Engagés de Rebécq, elle, regarde ailleurs...

Nous avons voté pour la droite et la droite extrême, je ne dis pas l'extrême-droite car il y a une différence : l'extrême-droite est toujours et partout fasciste, la droite extrême est un bateau ivre qui s'accroche au plus fort du moment. Par exemple, quand certains membres du mouvement réformateur refusent de reconnaître un génocide à Gaza, ils suivent un leader d'outre-Atlantique, mais les mêmes peuvent très bien reconnaître le non-respect du droit international par Poutine en Ukraine et là, ils ont raison. Leur maître américain dit d'ailleurs la même chose maintenant...

Et à Rebécq, qu'en est-il ? Ici, bien sûr, ce n'est pas aussi marqué mais les socialistes font quand même la part belle à un parti de droite extrême : le MR pourtant leur grand ennemi. J'en veux pour preuve, le vote par le conseil communal de Rebécq, d'une motion chèvre-choutiste sur Gaza qui s'aligne sur le point de vue du président national du mouvement réformateur et de ses acolytes.

Leon

L'HABITAT LÉGER

L'habitat léger, une alternative à la construction traditionnelle, gagne en popularité en Wallonie. Ce concept, qui englobe tentes, roulettes, tiny houses et yourtes, offre une flexibilité et un mode de vie plus proche de la nature. Il répond à un besoin de logements plus abordables et écologiques, mais se heurte à des contraintes réglementaires.

Le concept et les avantages

L'habitat léger se distingue par sa mobilité et son caractère réversible. Contrairement aux constructions classiques, il est conçu pour être facilement démonté ou déplacé. Cette modularité séduit ceux qui aspirent à une plus grande liberté de mouvement. Sur le plan financier, l'acquisition d'un tel logement est généralement moins coûteuse, et les frais d'entretien sont réduits. Cet aspect économique rend la propriété plus accessible. De plus, les habitats légers sont souvent construits avec des matériaux écologiques et consomment moins d'énergie, ce qui les rend plus respectueux de l'environnement. Ils permettent de vivre de manière plus simple et minimaliste, en se déconnectant de la surconsommation.

Inconvénients et contraintes

Malgré ses nombreux attraits, l'habitat léger présente des défis. La précarité du statut de résident est un inconvénient majeur. Les habitants peuvent être confrontés à des difficultés pour obtenir une adresse officielle, ce qui affecte l'accès aux services publics et aux prêts bancaires. Un autre problème est le manque d'infrastructures adaptées : il est souvent difficile de raccorder ces habitations aux réseaux d'eau, d'électricité et d'assainissement.

Le cadre urbanistique en Wallonie

La Wallonie a tenté de mieux encadrer ce phénomène. Le Code du Développement Territorial (CoDT) a introduit la notion de "résidence permanente" et de "résidence de tourisme", sans toutefois définir précisément le statut de l'habitat léger. Cela crée un vide juridique et des interprétations variables selon les communes. Certaines communes peuvent être plus ouvertes et désigner des zones spécifiques, tandis que d'autres restent très strictes et assimilent ces constructions à des installations illégales. Il y a souvent une confusion entre habitat léger et caravaning, ce qui complique les démarches administratives. La question de l'assainissement et du traitement des eaux usées est particulièrement délicate et constitue une barrière à l'obtention des permis nécessaires.

Perspectives et avenir

La Wallonie explore des solutions pour intégrer l'habitat léger dans son paysage urbain. Des initiatives locales voient le jour pour créer des éco-hameaux ou des zones dédiées. Cependant, la route est encore longue. Il faudrait une clarification législative plus précise pour garantir un cadre juridique stable et permettre un développement harmonieux de ce type de logement. Cela nécessiterait une collaboration entre les autorités régionales et communales pour définir des règles claires, en tenant compte des particularités techniques de ces habitats et des besoins de leurs occupants. Le défi est de concilier la liberté individuelle et la nécessité d'un aménagement du territoire cohérent et durable.

En résumé, si la Wallonie reconnaît un intérêt pour les formes d'habitat alternatives, le cadre réglementaire actuel reste très contraignant pour l'habitat léger destiné à une occupation permanente. Il est impératif de se renseigner auprès de la commune concernée et d'un architecte ou urbaniste spécialisé avant d'entreprendre un tel projet.



Et pour de plus amples informations vous pouvez consulter ces liens :

- https://www.mubw.be/wp-content/uploads/sites/2/2024/02/HL_BW_LIVRET-3_cadre-legal.pdf
- <https://logement.wallonie.be/fr/actualite/habitation-legere-en-wallonie>

« BIODIVERSITÉ », UN VILAIN MOT OU UNE PRISE DE CONSCIENCE ?

Lors de la dernière canicule, le rôle que peuvent jouer les arbres dans le rafraîchissement de l'atmosphère a été mis en avant. Par ailleurs, en Belgique (mais aussi dans le monde !) on constate partout une importante perte de biodiversité, notamment dans les milieux humides. Pourtant cela ne semble pas préoccuper certains propriétaires, privés ou sociétés. Ne sont-ils pas conscients ou pas informés du rôle positif que peut jouer la biodiversité, sur les humains (mais pas que !) ?

Ainsi, nous avons connu par le passé des destructions massives des parties boisées sur les « mottes ». Mais, à plus petite échelle et en plein mois de juillet, des propriétaires ont abattu de nombreux arbres, procédé à des travaux de terrassement dans une zone humide où la nature avait repris ses droits. Ces propriétaires souhaitaient y installer un étang de pêche, une buvette et un parking. Tout cela, sans consultation des services communaux mais aussi des riverains et par conséquent sans autorisation. La zone concernée se trouve sur le tracé du ruisseau du Bois qui traverse diverses propriétés, à proximité du chemin Champ du Moulin et du chemin du Caufou. [i]



Les riverains ont réagi et les travaux ont été suspendus. La question a été évoquée, d'une part, par une interpellation adressée au collège et, d'autre part, par un point supplémentaire à l'ordre du jour du conseil communal, présentés par chacun des deux groupes siégeant dans l'opposition (Rebecq Vivant et Autrement). Une réponse plutôt évasive a finalement été fournie aux riverains ce qui démontre néanmoins que nos responsables communaux sont peu au fait des règles applicables en la matière. La loi protège-t-elle à ce point la propriété privée ?

Que peut-on retenir de ces expériences ? Que si les citoyens sont convaincus de l'importance de la protection de leur environnement, ils sont en mesure de faire bouger les choses. Cependant, il s'agit encore souvent d'un combat du pot de terre contre le pot de fer... Faut-il une catastrophe (inondation, pollution, éboulement, etc.) pour faire avancer le schmilblick ? Nous, citoyens, osons regarder avec optimisme l'avenir de notre terre et des générations futures : c'est l'affaire de tous et, ensemble, nous pouvons y arriver ! Mais, surtout, ne baissons jamais les bras !

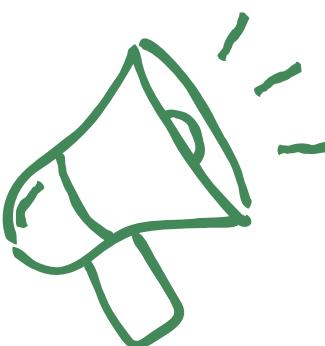
[i] En Wallonie, la dimension de l'arbre et le diamètre du tronc déterminent si l'abattage d'un arbre requiert ou pas une autorisation préalable. L'abattage des arbres « haute-tige » mesurant plus de 4 mètres de hauteur ou dont la circonférence du tronc à 150 cm du sol excède 40 cm, est soumis à l'obtention d'un permis d'urbanisme, et cela, quel que soit son emplacement : zone forestière, voie publique, voiries, terrain privé industriel ou résidentiel.

AGENDA

27 novembre 2025 à 19h30. Salle de l'ancienne gare de Rebecq

(et pas au Petit Moulin comme annoncé dans Rebecq à la Une!)

Conférence (et débat avec le public), Nicolas Van Nuffel, un des responsables du Centre national de coopération au développement (CNCD 11.11.11) et ancien président de la coalition « climat ». Entrée gratuite.



12 mars 2026 à 19h30. Salle de l'ancienne gare de Rebecq

Conférence... Le sujet précis sera communiqué ultérieurement.

25 avril 2026 de 11h00 à 17h00. Espace Petit Moulin d'Arenberg

Fini le marché solidaire... Voici Rebecq, vert et solidaire (produits locaux, artisanat ...).

Projets en préparation

Un rallye pédestre, vraisemblablement en juin ; une exposition photos...